

mgen 

AVRIL 2018 • N°37

Section Départementale de
SAÔNE-ET-LOIRE

Mutuelle Santé
Prévoyance • Autonomie

Région Bourgogne

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE RENCONTRE MUTUELLE

et

CONFÉRENCE

(animée par un intervenant expert)

« *Les écrans, pas tout le temps !* »

Mercredi 6 juin 2018

de 17h à 20 h

IUT de Chalon sur Saône - 1 Allée des Granges Forestier

Nous passons de plus en plus de temps devant les écrans. Les 13-19 ans sont connectés en moyenne 15 h 11 par semaine soit 1 h 30 de plus qu'en 2015.

Ces comportements vous questionnent ?

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant : sd071@mgen.fr

SOMMAIRE

- Comité de section p. 2
- Infos pratiques p. 3
- L'offre santé OJI p. 4
- Assurance voyage p. 4
- Hospitalisation p. 5
- www.mgen.fr p. 6
- Le réseau AUDISTYA p. 6
- Infos locales p. 7-8



GRUPE
vyv

L'ÉDITO

de la Présidente

Claire MALTAVERNE

Agir comme acteur global de santé, contribuer à l'intérêt général et garantir à chacun le droit à une vraie protection sociale

Rester compétitive dans un environnement économique changeant, concurrentiel et contraint

Garder ses valeurs de solidarité dans un monde de plus en plus individualiste et rester proche de ses adhérents

Tel est le défi de la MGEN auquel elle répond en mobilisant toutes ses énergies.

• Au sein du groupe VYV,

grand groupe mutualiste co-fondé avec Harmonie mutuelle et des mutuelles d'Istya, MGEN travaille à apporter des réponses toujours plus solidaires et innovantes aux multiples défis de la protection sociale.

Quelques exemples : développement des réseaux de soins pour limiter le reste à charge, développement d'une plate-forme de services (RMA) spécialisée dans l'assistance aux personnes, investissement dans « Mes-Docteurs.com » plateforme interactive de téléconseil et de téléconsultation médicale, soutien à la lutte contre les addictions...

• Au niveau national,

- MGEN construit un projet stratégique pour faire face aux mutations de notre environnement et accélérer le changement. Il s'articule autour de quatre grands axes :
 - Apporter le meilleur service aux adhérents pour une meilleure protection sociale tout au long de la vie.
 - Mobiliser l'entreprise, élus, militants, salariés pour conforter la confiance et travailler autour d'une même ambition collective.

- Développer sa performance économique de manière solide et pérenne en trouvant le meilleur équilibre possible entre solidarité et efficacité.
- Stimuler la croissance. Oser innover et concevoir des offres et des solutions pour le bien vivre de tous et de chacun.

- Avec ses 3 000 élus sur le terrain, et son réseau de 16000 correspondants dans les établissements, elle mise sur la proximité et sa relation de pair à pair pour décliner ses actions dans les territoires.

• Au niveau départemental,

- Ce sont nos collaborateurs, nos élus et nos militants qui sont à votre service et à votre écoute pour contribuer, au travers d'actions locales, à faire vivre notre mutuelle :

- **Visites d'établissements :** lycées, collèges, DDT Macon, VNF Chalons et Montceau, CEREMA Autun...

- **Actions de prévention :** journée voix, Action SIDA ou Prévention routière à l'IUT Chalons, Troubles musculo-squelettiques (DSDEN)...

- **Conférences :** « L'autorité en famille et à l'école », prochainement « Les dangers des écrans ».

- Ils ont aussi un relais entre vous et le niveau national pour porter vos attentes et vos besoins, tout en vous apportant les éclairages politiques et techniques nécessaires à la compréhension de votre mutuelle.

Vous venez d'élire vos nouveaux représentants qui siègeront au Comité de section. Je leur souhaite la bienvenue et c'est ensemble que nous continuerons à travailler pour vous et la MGEN.

Je remercie aussi sincèrement pour leur engagement tous ceux qui terminent leur mandat cette année : Catherine BOCQUIN, Edith DELACROIX, Frédéric HÉLIAS, Catherine PUTINIER, Michel TOURNEAU.



Nous avons une pensée pour Gilbert RAPHANEL, membre du Comité de Section MGEN de 2006 à 2016, qui nous a quittés le 8 janvier dernier. Nous garderons de lui le souvenir d'un homme bon, toujours de bonne humeur, dévoué et efficace.

LE COMITÉ de section



ALLEGRE Lionel
Professeur Lycée Voisin
Tournus



AUDRY Bernard
Technicien DDT
Mâcon



BARILE Delphine
Secrétaire administrative
IUT - Chalons sur Saône



BON Christiane
Professeure des écoles
Retraitée - Saint Marcel



CHAMPION Patrick
Chef de cuisine
Retraité - Mâcon



CHAUX Jean-Marc
Professeur des écoles
Retraité - Crissey



CLERGET Bernadette
Professeure Lycée du
Bâtiment - Chalons sur Saône



DEL BON Jean-Pierre
Professeur des écoles
Retraité - Givry



DESCOMBES Sylvie
Professeure des écoles
Retraitée - Cortevaix



DUCROT Bernadette
Directrice d'école
Retraitée - Saint Vallier



FRENICHE Rafaël
Professeur Collège
Roger Vaillant - Sarvignes



GACHER Isabelle
Directrice d'école
Ciry le Noble



GAIGNANT Michel
Chef de cuisine
Retraité - Perrecy les Forges



GILLER Marianne
Professeure des écoles
Retraitée - Pierre de Bresse



HERR Alain
Ingénieur VNF
Chalons sur Saône



LAFARGE Claude
Professeur
Retraité - Saint Vallier



LAVIGNE Denis
Délégué MGEN
Chalons sur Saône



LOUDOT Christine
Gestionnaire RH
ENSAM - Cluny



MALTAVERNE Claire
Directrice d'école
Montceau les Mines



MARTEDDU Salvatore
Directeur de SEGPA
Mâcon



MOLINA Martine
Délégué MGEN
Chalons sur Saône



MOREAU Dominique
Aide de laboratoire
Retraité - Mont les Seours



PEROUSSET Jean-Claude
Professeur
Retraité - Sancé



PEUTOT Myriam
Professeure des écoles
Chalons sur Saône



PUSSET Alexandra
Professeure des écoles
Chalons sur Saône



RENAULT Valérie
Professeure des écoles
Gourdon



ROCH-PETIT Martine
CPE Collège Louise Michel
Chagny



RUNGE Daniel
Professeur
Collège Vincenot - Louhans



THEVENOT Fanny
Adjointe administrative
IUT - Chalons sur Saône



VERNAV Nicolas
Attaché Territorial
Mâcon

ÉLECTIONS 2018

Nombre de candidats : 13 • Nombre de postes à pourvoir : 13

Inscrits	Votants	Exprimés	Blancs	Nuls	Participation
16 794	5 454	5 352	96	6	32,48 %

CHANGEMENTS DE SITUATIONS

Ma situation personnelle change. Que dois-je faire ?

- **Changement d'adresse ou de domiciliation bancaire**

Vous devez informer par courrier votre section MGEN ou effectuer directement la modification dans votre espace personnel sur le site www.mgen.fr

- **Changement d'état civil**

Vous communiquez par courrier l'information à votre section MGEN en joignant le justificatif correspondant

La situation de mes bénéficiaires (conjoint(e) et (ou) enfants) change. Que dois-je faire ?

Quelle que soit la nature de ce changement, il faut en informer votre section MGEN par courrier.

Des formulaires de changement de situation sont disponibles dans votre espace personnel sur le site www.mgen.fr

Ma situation professionnelle évoluée. Que dois-je faire ?

- **Je suis muté(e), je change de département**

- Si vous êtes fonctionnaire titulaire ou stagiaire, votre section MGEN de rattachement est celle de votre lieu de travail.

- Si vous êtes non fonctionnaire, votre section MGEN de rattachement est celle de votre lieu de résidence.

En cas de changement de section MGEN, vous devez nous faire parvenir le formulaire d'actualisation de situation (téléchargeable sur le site MGEN) accompagné d'une copie de l'arrêté de nomination ou du contrat.

- **Je suis titularisé**

Vous communiquez votre arrêté de titularisation.

- **Je pars en retraite**

Adressez une copie recto-verso de votre certificat ou brevet de pension à votre section MGEN.

- **Je pars enseigner à l'étranger, je suis mon (ma) conjoint(e) à l'étranger, mon enfant étudiant part à l'étranger**

Mettez-vous en contact avec la Section Extra Métropolitaine MGEN. Elle saura vous conseiller dans toutes vos démarches en matière de protection sociale à l'étranger :

MGEN SEM

88 rue Albert Einstein - 72047 LE MANS Cedex 2

Tel : 02 43 39 15 50 - E-mail : bienvenue@mgen.fr

QUAND DOIS-JE METTRE À JOUR MA CARTE VITALE ?

Une fois par an à la date que vous souhaitez et lors de tout changement de situation (adresse, composition de la famille, état civil, droits sécurité sociale...), il est nécessaire de mettre à jour sa carte vitale dans votre section MGEN, dans une pharmacie ou à la CPAM.

JE PARS EN VACANCES À L'ÉTRANGER... QUE FAIRE ?

Dans un pays d'Europe

Avant mon départ, je me procure la **carte européenne d'Assurance Maladie (CEAM)**.

- **A quoi sert cette carte ?**

Elle atteste de vos droits et vous permet, lors d'un séjour temporaire en Europe, de bénéficier de la prise en charge de vos soins médicaux. Cette carte est valable 2 ans.

- **Où me la procurer ?**

Adressez-vous au moins deux semaines avant votre départ :

- à votre section MGEN si vous êtes géré(e) en sécurité sociale par la MGEN

- à la CPAM si vous n'êtes pas géré(e) par la MGEN

- sur le site www.mgen.fr

Un certificat provisoire de remplacement peut être délivré en cas de départ précipité avec une durée de validité de 3 mois

- **Est-ce que mes enfants figurent sur ma carte ?**

Non, la carte européenne d'assurance maladie est individuelle et nominative, y compris pour les enfants de moins de 16 ans. Chaque personne de la famille doit avoir sa propre carte. Pour votre enfant étudiant, vous devez vous adresser à sa caisse de sécurité sociale étudiante.

Dans un pays hors d'Europe

Vous devez régler les frais médicaux sur place et garder factures et justificatifs de paiement pour les envoyer, avec leur traduction éventuelle, à votre section MGEN (ou à la caisse d'assurance maladie qui gère votre dossier sécurité sociale).





OFFRE SANTÉ MGEN

pour les jeunes de 18 à 28 ans (étudiants ou non)



Votre neveu de 20 ans, étudiant, recherche une complémentaire santé. Ses parents ne sont pas adhérents à la MGEN. Peut-il adhérer à une offre ÔJI ?

OUI

Les offres ÔJI s'adressent à tous les étudiants même si les parents ne sont pas adhérents MGEN, et à tous les jeunes de 18 à 28 ans, en qualité de bénéficiaires enfants, si les parents sont adhérents.

Baptiste bénéficie déjà d'une offre ÔJI, il part un an à l'étranger faire ses études, en restant géré par la sécurité sociale étudiante française. Doit-il renforcer sa couverture santé ?

OUI

Selon sa destination (Etats-Unis par exemple), il est préférable qu'il renforce la couverture internationale déjà incluse dans son offre ÔJI.

Elodie a souscrit à une offre ÔJI et veut adhérer à un club d'escrime près de chez elle. Peut-elle recevoir une participation ?

OUI

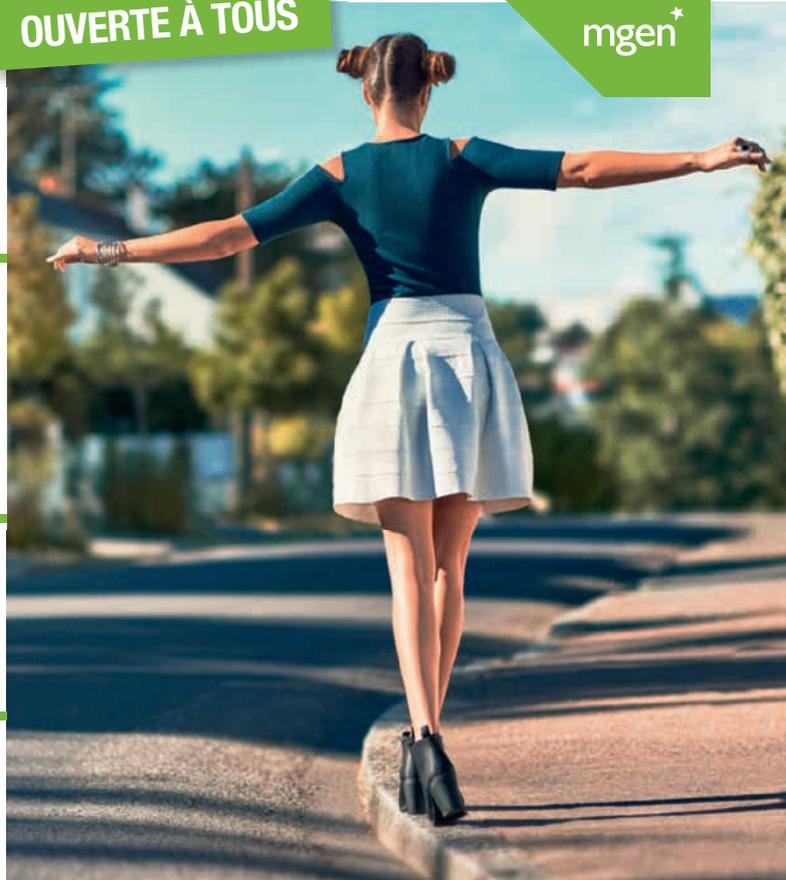
L'adhésion à un club sportif ou les frais de licence sportive ouvrent droit à un remboursement (jusqu'à 50 euros).

Gabin est hyperconnecté. Peut-il consulter ses remboursements en ligne ?

OUI

Gabin disposera d'une application mobile ÔJI pour prendre en main sa santé 24h/24.

OUVERTE À TOUS



Pour tout renseignement ou toute souscription à une offre ÔJI, venez rencontrer un conseiller dans votre section départementale ou composer le

36 76



ASSURANCE VOYAGE

MGEN

Depuis mars 2017, en partenariat avec Inter Mutuelle Assistance (IMA), la MGEN propose une assurance voyage, qui assure une couverture appropriée et un bon niveau de garantie, aux adhérents du groupe MGEN en situation de mobilité touristique ponctuelle, dans le monde entier.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

L'offre s'adresse aux adhérents MGEN * ainsi qu'au grand public.

*Les adhérents ÔJI ainsi que les adhérents relevant de l'offre SEM (résidents dans les Collectivités d'Outre-Mer) sont couverts par une assistance IMA en inclusion.

QU'EST-CE QUI EST COUVERT ?

- Assistance médicale et frais médicaux d'urgence (en cas d'hospitalisation et de maladie).
- Assurance voyage :
 - annulation de voyage,
 - bagages (perte, vol détérioration, retard de livraison),
 - retard avion ou train,
 - interruption de séjour,
 - individuelle accident,
 - responsabilité civile à l'étranger.

QUELLES GARANTIES SONT PROPOSÉES ?

Deux niveaux de couverture sont proposés :

- « Horizon » accessible à partir de 18 €
- « Zénith » accessible à partir de 23 €

Les tarifs sont calculés en fonction du nombre de personne, de la destination, de la durée et du coût du voyage. Un devis peut être réalisé en ligne.

COMMENT ADHÉRER ?

Uniquement par internet : pour tout renseignement, devis ou souscription d'un contrat, une seule adresse :

www.mgen.fr





Hospitalisation : QUID de la **CHAMBRE PARTICULIÈRE...**

Suite à de nombreuses questions posées par nos mutualistes à l'issue d'une hospitalisation, il nous a semblé nécessaire d'apporter des précisions sur les frais hospitaliers et la chambre particulière.

Lors d'une hospitalisation dans un établissement public ou privé, vous pouvez solliciter une chambre particulière mais...

Ce qu'il faut savoir :

Le tarif « chambre particulière » s'applique à l'usager qui en fait explicitement la demande. Un document doit être complété, signé et vous devez être informé au préalable du coût de celle-ci (celui-ci peut être très élevé).

Ce qui signifie que :

- Si vous séjournez dans une chambre particulière, sans l'avoir demandée, vous n'avez pas à vous acquitter de cette prestation.
- Aucune majoration ne peut vous être appliquée si vous êtes dans une chambre particulière faute de place.
- Une chambre particulière peut vous être attribuée en cas de nécessité médicale ; dans ce cas, elle ne peut faire l'objet d'aucune facturation car elle doit faire l'objet d'une prescription médicale et s'imposer à l'établissement.

Se renseigner devient une nécessité !

L'établissement est-il ou non conventionné par la MGEN ?

- **OUI**, vous êtes dispensé de l'avance de frais grâce au tiers-payant mais vous pouvez être amené à régler une partie des frais hospitaliers résultant de dépassements d'honoraires et d'une éventuelle participation pour la chambre particulière. Prestation conventionnelle MGEN : environ 45 euros/nuitée (variations selon le type de soins).
- **NON**, l'établissement n'est pas conventionné. Vous faites l'avance des frais hospitaliers et vous serez remboursé du ticket modérateur, d'une partie des dépassements d'honoraires, du forfait journalier, d'une participation de la chambre particulière et des frais d'accompagnement. Prestation MGEN pour un établissement non conventionné : 33 €/nuitée (variations selon le type de soins).

Dans la mesure du possible, nous vous conseillons de prendre contact avec un conseiller avant toute hospitalisation ; cela vous évitera bon nombre de « mauvaises surprises » face aux tarifs « inflationnistes » de la chambre particulière.

« Notre système de santé est l'objet de convoitises ! Soyons vigilants afin de le préserver. »



...Et des **DÉPASSEMENTS D'HONORAIRES ?**

La prise en charge des dépassements d'honoraires demandés par un praticien hospitalier est calculée en % du tarif de responsabilité de la Sécurité Sociale (TRSS) et dans la limite de la dépense engagée.

La participation aux dépassements d'honoraires au-delà de la base de remboursement est fonction de l'offre MGEN et si le praticien est signataire ou non d'OPTAM-CO (Option Pratique Tarifaire Maîtrisée, Chirurgie et Obstétrique).

IMPORTANT

Si les dépassements d'honoraires sont supérieurs à 70€, le praticien doit remettre au patient une information écrite mentionnant les prix des actes et des dépassements. Cette information doit être donnée avant l'exécution des actes au patient.

Quelles conditions pour être remboursé ?

Vous devez transmettre à votre section MGEN, le bordereau de facturation de l'établissement ou l'original de la facture acquittée du dépassement d'honoraire. L'un ou l'autre de ces documents est suffisant dès l'instant où figure : la référence du centre, la référence du praticien, les codes et la base de remboursement.

SE RENSEIGNER AVANT UNE HOSPITALISATION

- Consulter un conseiller de votre centre MGEN ou au 3676
- Aller à la section départementale MGEN
- Sur les tarifs pratiqués (dépassements) : www.ameli-direct.ameli.fr



> SITE www.mgen.fr

4 portes d'entrée à explorer



Outre les nombreux éléments d'information concernant les prestations MGEN, l'actualité de la mutuelle et le positionnement de celle-ci en tant qu'acteur de l'économie sociale et solidaire, le site mgen.fr propose, via le bandeau situé dans la partie supérieure de ses pages, quatre entrées vers des services utiles aux adhérents.

> 2 • NOUS CONTACTER

Pour accéder à la Foire aux questions qui donnent des éléments de réponses à de nombreuses questions souvent posées ou pour interroger un conseiller MGEN via un formulaire.

> 3 • FORUM

L'espace forum de mgen.fr comporte deux forums aux vocations respectives assez différentes

Le forum « MGEN et vous » animé par des experts et techniciens MGEN est destiné à fournir des réponses sur des questions relatives aux prestations, aux procédures... Ce forum doit permettre à chacun de signaler un problème rencontré et, dans l'idéal, d'y trouver une solution...

Le forum « Nous MGEN », animé par des militants MGEN, a vocation à être un lieu d'échange entre adhérents (militants ou non). L'idée est de permettre aux adhérents de s'exprimer et de favoriser l'émergence de pistes d'amélioration et d'innovation pour MGEN.

> 4 • MON ESPACE

Pour suivre facilement mes remboursements, localiser un professionnel de santé près de chez moi, recevoir automatiquement ses relevés de prestations, obtenir immédiatement ses attestations, entrer en contact avec son conseiller MGEN... A noter que ce service est désormais accessible via une application mobile permettant la mise en place de services innovants tels que le Calendrier prévention (voir encadré ci-dessous).

Faute de rappel ou par manque d'information, il peut nous arriver à toutes et tous de passer à côté de grands rendez-vous santé (vaccinations, dépistages, etc.). Pour l'éviter et vous aider à rester en bonne santé, MGEN a développé un nouveau service sur son application mobile : un **calendrier prévention**. Personnalisé selon votre âge, votre sexe ou votre lieu d'habitation, il vous offre plusieurs fonctionnalités : **retrouver en un clin d'œil la liste des vaccins et dépistages à ne pas manquer, enregistrer les vaccins et dépistages que vous avez déjà effectués, recevoir une alerte sur votre mobile, à leur approche.**

> 1 • NOUS TROUVER

Pour trouver les coordonnées de sa section départementale mais également accéder à la page web de la section et connaître son actualité, les actions locales qu'elle propose...

> DIMINUER

le reste à charge



Vos élus MGEN de chaque département ont rencontré certains députés et sénateurs pour promouvoir notre réseau conventionné afin que chacun puisse bénéficier d'une meilleure prise en charge.

VOUS AUSSI DÉCOUVREZ LE RÉSEAU AUDISTYA

En France entre 7 et 8 millions de personnes souffrent d'une baisse auditive et plus de 2 millions ont moins de 55 ans. Cette problématique de santé est liée à un environnement de plus en plus bruyant, mais aussi à l'écoute de musique amplifiée chez les jeunes. Beaucoup n'osent pas venir faire un test auditif alors qu'il est gratuit dans le réseau Audistya. Et pourtant, il est indispensable de s'équiper le plus tôt possible, car il faut faire travailler ses circuits nerveux pour stabiliser la perte auditive et éviter qu'elle ne s'aggrave. Si l'audioprothésiste détecte une perte auditive, il vous orientera vers un médecin ORL qui déterminera si un appareil auditif est nécessaire.

POUR BIEN ENTENDRE, NE PAS ATTENDRE !

Nous vous conseillons de vous rendre chez un audioprothésiste conventionné Audistya car le remboursement MGEN (offre Référence) par appareil sera majoré à 650 € contre 550 € chez un opérateur non conventionné. La Sécurité Sociale vous remboursera 119,83 € par appareil.

LES 5 ENGAGEMENTS AUDISTYA

1. Un devis clair et détaillé
2. Des prix plafonnés et la dispense d'avance de frais
3. Un mois d'essai gratuit (minimum de 4 séances de réglage)
4. Une garantie étendue à 4 ans en cas de panne
5. Un kit d'entretien offert pour tout nouvel appareil

En Bourgogne, la plupart des audioprothésistes sont conventionnés mais demandez systématiquement s'il fait bien partie du réseau Audistya.

▶ Un remboursement supplémentaire de 100 à 250 € !

Les adhérents MGEN, actifs ou retraités de l'Education Nationale, et leurs bénéficiaires reçoivent en sus des prestations de l'Offre référence, une allocation « actions concertées » Ministère de l'Education Nationale (MEN) et MGEN de 50 €. La MGEN s'engage à financer une part équivalente à celle du MEN (50 €).

La MGEN intervient également au titre de son action sociale sous forme d'une allocation « complément audioprothèse » dont le montant est fixé en fonction du quotient familial. Cette allocation est de 150 € pour un QF inférieur à 10 000 € et de 100 € pour un QF compris entre 10 000 et 15 000 €.



Hiver 2017-2018 LES ACTIONS LOCALES

CHALON-SUR-SAÔNE : PRÉVENTION À L'IUT

Mercredi 1^{er} décembre 2017

En écho à la **journée mondiale de lutte contre le Sida**, MGEN et l'IUT de Chalon-sur-Saône proposaient une sensibilisation sur ce thème aux étudiants sur leur site universitaire. Tout au long de la semaine qui a précédé, des projections de courts-métrages primés sur le thème du Sida ont été diffusées dans les locaux et communs de la vie étudiante. Puis, à leur tour les étudiants ont été invités à produire eux-mêmes avec le moyen de leur choix un court métrage pour le concours VIH Pocket Films (Sidaction). Un stand leur était d'ailleurs réservé le vendredi 1^{er} décembre 2017 aux abords du restaurant universitaire pour échanger, s'informer, découvrir et assister à des démonstrations autour de l'utilisation, trop méconnue, du préservatif féminin.



Martine MOLINA,
Directrice



Denis LAVIGNE,
Délégué

A un moment propice et sous l'angle de la convivialité, ce sont près de 70 étudiants qui sont venus tester leurs connaissances, participer de façon constructive aux animations proposées à la fois par MGEN de Saône et Loire et le Planning Familial 71.

Une vraie réussite...



DIJON : CONNAÎTRE ET PRÉSERVER SON CAPITAL VOCAL

Mercredi 6 décembre 2017



En lien avec la journée nationale de la voix, MGEN proposait gratuitement aux adhérents une manifestation régionale sur le thème de la Voix au Cèdre à DIJON. Cet événement intitulé « **La Voix : De l'outil malmené à l'outil libéré** » avait pour objectif d'apporter des clés et des outils pour amener les participants à mieux appréhender et préserver l'outil de travail qu'elle

constitue, en particulier pour les enseignants.

Des interventions de qualité, des démonstrations artistiques de haut niveau ont permis au public d'apprendre à mieux se connaître pour préserver son capital vocal. Une ambiance chaleureuse et festive a régné au fil des interventions, et chacun s'est montré ravi et enchanté par l'organisation proposée. Les 220 participants ont ainsi pu assister à un moment riche en connaissances et en émotions musicales variées.

A noter, les participants qui le souhaitaient ont pu bénéficier de moyens de transport collectifs mis à disposition gratuitement au départ des sections MGEN Besançon et de Chalon-sur-Saône.



MONTCEAU-LES-MINES AUTUN : À LA RENCONTRE DE NOS ADHÉRENTS

Novembre 2017
et février 2018

Réunions d'informations et d'échanges avec les personnels de la DDT, de VNF et de CEREMA.



MÂCON : MGEN PARTENAIRE DE LA DSDEN AVEC L'ASSOCIATION KINÉ-FRANCE-PRÉVENTION

Mars 2018

Dans le cadre des actions collectives du réseau PAS, **Ateliers de prévention des Troubles Musculo-Squelettiques** destinés au personnel de la DSDEN pour adapter leur posture à leur poste de travail.



AUTUN : MGEN PARTENAIRE DU SALON NATIONAL DES LANGUES ANCIENNES

Samedi 9 et dimanche 10 mars 2018

Organisé par Légion VIII Augusta, ce salon a permis à 200 personnes, professionnels ou passionnés, d'assister à des conférences destinées à la vulgarisation des connaissances sur l'époque romaine et la valorisation des humanités classiques.

MGEN était présente.



APAJH
« CINÉ-MA DIFFÉRENCE »



Depuis fin 2013, l'A.P.A.J.H.71 en partenariat avec le cinéma AXEL a mis en place le dispositif « Ciné-ma différence ».

Aller au cinéma: un acte banal mais qui, pour certains, paraît impossible ou se transforme en épreuve.

Ciné-ma différence rend le cinéma accessible à des enfants et adultes autistes, polyhandicapés, avec un handicap mental, ou des troubles psychiques, qui en sont privés en raison de leur handicap. Grâce à un accueil chaleureux par des bénévoles et à l'information de l'ensemble du public de la salle, personnes handicapées et personnes sans handicap peuvent partager ensemble le plaisir du cinéma. Ces séances connaissent un succès grandissant à Chalon.



> Nous **CONTACTER**

La MGEN de Saône-et-Loire à votre service

Section départementale

8 rue Georges Lapierre • 71100 CHALON SUR SAÔNE

Contact : www.mgen.fr

Créer votre espace personnel :

- Consultez vos remboursements
- Modifiez vos données personnelles
- Recherchez un professionnel de santé conventionné (tiers payant, reste à charge maîtrisé...)
- Posez vos questions en ligne

Accueil • lundi - mardi - mercredi - vendredi **9 h 00 - 17 h 30**
 • jeudi **10 h 00 - 17 h 30**
 • pendant les vacances scolaires **fermeture à 16 h 30**

Un seul numéro de téléphone

3676 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Partenariat
ÉDUCATION NATIONALE / MGEN

SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS ÉDUCATION NATIONALE

L'Espace d'Accueil et d'Écoute (EAE) de Saône et Loire.



Ces espaces permettent aux personnels qui le souhaitent d'échanger librement et gratuitement avec une psychologue en face-à-face ou par téléphone.

Le dispositif, EAE71 est accessible tous les mercredi après-midi de 14h à 17h à l'exception de certaines périodes de vacances scolaires.

Fruit de la signature de la convention Réseau Prévention Aide et Suivi (PAS), il est piloté et financé à parité par l'Éducation nationale et votre mutuelle MGEN.

Il permet d'agir en faveur de la prévention des risques professionnels et de la promotion de la santé au travail.

Afin de prendre rendez-vous un numéro unique :

0 805 500 005 Service & appel gratuits

- Ces entretiens se déroulent dans le **respect de la vie privée et du secret professionnel**. L'objectif est de répondre aux difficultés personnelles ou professionnelles des agents.
- Ces entretiens sont **gratuits** et la **confidentialité** y est garantie
- **Ce ne sont pas des lieux de soin** : le nombre d'entretiens est limité à trois par an, et, si nécessaire, la personne peut être orientée vers des ressources adaptées.

Espace d'Accueil et d'Écoute MGEN

**8 rue Georges Lapierre
 71100 CHALON SUR SAÔNE**



A la section de Chalon-sur-Saône, une équipe de collaborateurs à votre service : Mallaur, Nicole, Nathalie, Béatrice, Ophélie, Isabelle, Thomas, Véronique, Valérie, Emilie